



DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE2024-09-26_ 069/567
	Du 26 SEPTEMBRE 2024 à 18 heures 30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 21 De Votants : 26 Absents ayant donné procuration 5 Absents excusés sans procuration 0 Absents non excusés sans procuration 1 <u>Objet :</u> ASSOCIATIONS - Subvention exceptionnelle – Union de la Jeunesse Caveirac	L’an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle Polyvalente, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc; MAZAY Isabelle ; DUSSAUT Florence ; GIOVANNELLI Odile; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; BARAGNON Guillaume ; DENAT Sophie; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; ETIENNE Patrick ; BROSSETTE Alice ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; DESPROGES Marcel Etaient absents excusés avec procuration : M. ANDRE Christian qui avait donné procuration à M. MIARD Pascal ; Mme GIMENO Sophie qui avait donné procuration à Mme BERLINE Marion ; Mme CRES Elisabeth qui avait donné procuration à Mme BROSSETTE Alice ; M. CODOU Loïc qui avait donné procuration à M. ETIENNE Patrick; Mme MARTIN Laurence qui avait donné procuration à M. AUGIER Marc Etait absente excusée sans procuration : - Etait absent non excusés sans procuration : M. SERVILE Marc

Monsieur Jérôme BALLESTEROS, rapporteur,

Propose d’attribuer une subvention exceptionnelle à l’Union de la Jeunesse Caveiracoise après avoir étudié le programme et les dépenses liées à l’organisation de la fête des vendanges qui s’est déroulée les 20 et 21 septembre 2024.

Afin de les aider à payer une partie des manifestations taurines, il est proposé de leur attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 euros.

Vu l’avis favorable de la commission des festivités du 4 septembre 2024.

Le rapport de Monsieur BALLESTEROS, entendu,

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré et à l’UNANIMITE des membres présents et représentés,

APPROUVE l’exposé,

DÉCIDE d’allouer une subvention exceptionnelle à l’Union de la jeunesse Caveiracoise d’un montant de 1 000 euros.

DIT que cette somme sera mandatée à l’article correspondant du budget communal.

AUTORISE Monsieur le Maire ou à défaut l’ élu délégué à signer tout document relatif à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
 Pour extrait conforme,
 A Caveirac le, - 1 OCT. 2024

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l’Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>